BULLETIN D'INSCRIPTION

DEMARRER ET ORGANISER SA COMPTABILITE AVEC LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

(module de démarrage- comptabilité sur Istea)

Session 2 les jeudis : jeudi 27/08 2 heures en distanciel + EN PRESENTIEL jeudi 24/09 + jeudi 01/10 + 05 et 19 novembre + 17 décembre

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CP : **COMMUNE :**

TELEPHONE :
EMAIL :

Date de naissance:(exigée par VIVEA)

Précision sur votre statut :

☐ Chef d'exploitation, ☐ Cotisant solidaire,
☐ Porteur de projet ☐ Autre (préciser) :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :

Quelles sont vos pratiques et expériences à ce jour ?

Quelles sont les connaissances que vous souhaitez acquérir ?

☐ J'autorise l'AFOCG 65 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ J'ai pris connaissance des conditions générales ci-dessous.

☐ ez-vous une reconnaissance administrative en tant que travailleur handicapé ? Oui ☐ Non ☐

Avez-vous besoin d'un aménagement au regard d'un problème de santé : Oui ☐ Non ☐
Si oui, précisez :

Fait à Le
Signature :

Inscription :
Veuillez retourner le bulletin d'inscription à l'adresse suivante

AFOCG 65
9 rue de la Garounère
65 000 Tarbes

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au :
afocg65@orange.fr / 06 79 32 11 14

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
N°d'activité: 7665 0080 065

DEMARRER ET ORGANISER SA COMPTABILITE AVEC LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

(module de démarrage – comptabilité sur Istea)

Session 2 les jeudis : jeudi 27/08 2 heures en distanciel + EN PRESENTIEL jeudi 24/09 + jeudi 01/10 + 05 et 19 novembre + 17 décembre

COÛT ET PRISE EN CHARGE: Adhérents AFOCG 65 gratuits – Autres : 25 € pour devenir adhérents ET 220€ /personne pour l'ensemble des formations d'octobre 25 à septembre 26. Les autres coûts de la formation peuvent être pris en charge pour les agriculteurs, cotisants solidaires ou porteurs de projet en cours d'installation (nous consulter) par le fond de la formation VIVEA. Consommation de l'enveloppe Vivea = 760€ (soit 20€/h pour 35h en présentiel + 30€/h en distanciel)
Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES:

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.
- Des prérequis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure, réalités techniques…) et sont précisés dans le descriptif / programme détaillé des formations.
- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants avant le démarrage de la formation.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.
- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant
- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

RECLAMATION :Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de formation ou à l'Afocg65 dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.

Ne pas jeter sur la voie publique